



Pb après achat maison, que faire?

Par **mintcar**, le **21/09/2010** à **12:20**

bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'une maison qui à plus de 10 ans il y a 2 mois 1/2.

Nous avons constaté différents problèmes au bout d'un mois:

- des auréoles sont apparues sur le mur de la cuisine et des gouttes tombent du vélux situé sur le toit après des fortes pluies. Nous avons fait venir plusieurs couvreurs qui nous ont certifiés que les velux étaient posés trop bas par rapport au toit. ils devraient être sur-élevés.
- Lorsque nous avons visité la maison, le four encastré des anciens propriétaires était toujours installé. Ils l'ont repris lors du déménagement comme prévu. Nous avons acheté un four mais malheureusement le vendeur n'a pas voulu l'installer car la prise n'est pas conforme. Dans le diagnostic, il n'a rien mis concernant cette prise car elle n'est pas visible. Nous avons fait venir plusieurs électriciens qui nous ont confirmé que ce n'est pas conforme.
- Concernant la chaudière au gaz mural (ce trouvant dans la cuisine), nous avons fait venir une personne habilitée à contrôler et elle nous a fait savoir que la sortie de chaudière (le tuyau) était trop petit et qu'il y avait des risques de refoulement de fumée et de monoxyde de carbone. Dans le diagnostic, aucune info à ce sujet. Le tuyau est visible dans la cuisine.

Ma question est de savoir si on peut avoir un recours envers les anciens propriétaires pour au moins, il participe à la remise en état. La personne qui a fait le diagnostic est-elle responsable?

Merci d'avance